



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 14 novembre 2024

**Objet : Modification des tarifs de la Casa di e scenze**

**Date de la convocation : 8 novembre 2024**

**Date d'affichage de la convocation : 8 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 24**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents**: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents** : Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame POLISINI Ivana à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur Don-Petru LUCCIONI ;  
Monsieur DALCOLETTI François à Madame MATTEI Mathilde ;  
Monsieur FABIANI François à Madame Linda PIPERI ;  
Madame FILIPPI Françoise à Monsieur Paul TIERI ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame SALGE Hélène à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;  
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Monsieur PAOLI Jean-François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2144-3;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment l'article L 2125-1 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 12 novembre 2024 ;

**Considérant** que la Casa di e Scenze suscite de plus en plus d'intérêt auprès de ses publics et fédère de nouveaux partenaires autour de ses missions ; le format et le rythme de programmation adoptés recevant un accueil favorables auprès des publics ;

**Considérant** qu'A Casa di e Scenze a su fidéliser le public bastiais et régional grâce à la recherche de diversification des activités, l'accueil d'événements partenaires, la création d'ateliers et enfin le renouvellement de ses expositions permettant une fidélisation et la captation de nouveaux publics ;

**Considérant** qu' A Casa di e Scenze est reconnue progressivement par de nouveaux partenaires corses, mais également nationaux, le nombre croissant de sollicitations pour la création d'événements et/ou d'activités, montrant un réel intérêt et une certaine qualité des activités proposées ;

**Considérant** les tarifs en vigueur :

Pour la visite de la maison des sciences :

- Plein tarif : 5€
- Tarif social (chômeurs et bénéficiaires du RSA) : 1€
- Tarif handicapés et accompagnants : 1€
- Tarif jeune jusqu'à 18 ans et étudiants : 2€50
- Tarif groupe + de 10 personnes : 4€ / personne

Pour les conférences :

- Les conférences organisées dans l'auditorium de la Maison des Sciences sont gratuites
- Les conférences organisées à l'Alb'oru ou au Théâtre municipal : 2 € / personne

**Considérant** la gratuité des visites dédiées au public scolaire ;

**Considérant** la proposition suivante de nouveaux tarifs :

- Plein tarif : **5€**
- Tarif réduit (social et handicap) : 1€
- Tarif jeune (7/18 ans + étudiant) : 2€50
- **Tarif sénior (60 ans et plus) : 2€50**
- Tarif visite guidée : 1€ en plus **du tarif appliqué**
- **Gratuit pour les enfants de 6 ans et moins**

**Tarifs toutes activités confondues : conférences, ateliers, cine-scenze, éveil scientifique...**

- **Tarif atelier : 2€**

**SUPPRESSION** : Tarif de groupe

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

**Article unique :**

- **Décide** de valider la proposition des nouveaux tarifs de la CASA DI E SCENZE comme suit :

- Tarif sénior (65 ans et plus)
- Gratuité pour les enfants de 6 ans et moins
- pour attirer de nouveaux publics.
- Tarif ateliers : 2€
- Tarif visite guidée : 1€ en plus du tarif appliqué
- au regard de la professionnalisation de la structure. et la suppression du tarif de groupe.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 21/11/2024

  
Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*